



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet d'extension et de modernisation du centre de tri de Triel-sur-Seine VALOSEINE

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

SEPUR

SEPUR

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

3 5 0 0 5 0 5 8 9 0 0 2 4 0

SASU

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

POUJOL

David

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1. b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement	Le centre de tri, objet du présent dossier est soumis à enregistrement au titre de la réglementation ICPE. Pour la rubrique 2714, il n'y a pas de changement de régime, mais le volume de l'extension envisagée pris seul, est supérieur au seuil du régime d'enregistrement.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

VALOSEINE souhaite moderniser le centre de tri des déchets d'emballages ménagers situé sur la commune de Triel-sur-Seine. Pour cela, VALOSEINE a attribué à la société SEPUR un marché ayant pour objet la conception et la réalisation des travaux de modernisation ainsi que l'exploitation et la maintenance du centre de tri.

Pour cela, il est prévu d'utiliser les bâtiments existants du centre de tri actuel comme hall amont pour réceptionner les collectes de déchets, et en hall aval pour conditionner et stocker les produits triés.

Un nouveau bâtiment sera construit pour accueillir le process de tri.

Le projet prévoit également :

- la construction d'un bâtiment pédagogique et d'un circuit de visite,
- Une requalification par remplacement de la totalité des façades par des bardages neufs et d'usage courant qui permet d'améliorer encore l'insertion architecturale et paysagère du projet.

Des travaux de démolition sont également prévus dans le cadre du projet : démolition du bâtiment accueillant la salle de caractérisation, d'une partie des locaux administratifs, et du bâtiment anciennement utilisé pour le traitement des OMR

4.2 Objectifs du projet

Les travaux de conception du Centre de Tri Modernisé ont pour objectifs principaux de :

- Augmenter la capacité du centre de tri à 40 000 t/an de collectes sélectives ;
- Améliorer les performances de tri, et les conditions de travail des agents, compte-tenu de l'évolution des collectes (extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques) ;
- Renforcer la sécurité anti-incendie du centre de tri ;
- Faire du centre de tri une vitrine pédagogique permettant de communiquer auprès des usagers, et notamment des scolaires, sur la prévention, le tri et la valorisation des déchets.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux est composée de 3 phases :

- 1ère phase : travaux préparatoires (avec continuité d'exploitation du centre de tri existant) comprenant notamment:
 - * le dévoiement des réseaux,
 - * le démantèlement de certaines installations (zone biofiltre, zone traitement OMr, zone pédagogique existante)
 - * Mise en place des installations de chantier,
- 2ème phase : construction nouveau bâtiment process (avec continuité d'exploitation) :
 - * Construction du hall process,
 - * Montage des équipements,
 - * Travaux dans les nouveaux locaux techniques,
- 3ème phase : travaux sur les bâtiments existants (interruption de l'exploitation sur une courte période) :
 - * Travaux de génie civil,
 - * travaux liés à la défense incendie,
 - * Démantèlement du process existant

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Durant la phase d'exploitation, les déchets issus des collectes sélectives (hors verre) suivront les étapes suivantes :

- Pesée des déchets sur les ponts-bascule et contrôle de la radioactivité,
- Déchargement des déchets dans le hall amont,
- Contrôle de la qualité des déchets
- Stockage des déchets dans les alvéoles FIFO ou dans des alvéoles complémentaires (dont 2 situées dans le hall aval pour le flux monomatériaux),
- Caractérisation des déchets,
- Alimentation de la chaîne de tri,
- Gestion des déchets non conformes,
- Tri des déchets :
 - * Tri granulométrique,
 - * Tri balistique,
 - * Tri optique,
 - * Tri manuel
- Mise en balles des produits triés,
- Stockage des produits triés
- Chargement des produits conditionnés.

Un système de captation des poussières ainsi qu'un dépoussiéreur seront installés afin d'éviter la dispersion de poussières à l'intérieur et à l'extérieur du centre de tri et assurer des conditions de travail satisfaisantes au niveau des postes de travail.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Conformément à l'article R.181-46 du code de l'Environnement, qui prévoit que toute modification notable apportée aux activités, installations, ouvrages et travaux autorisés, à leurs modalités d'exploitation (...) doit être portée à la connaissance du préfet, avant sa réalisation, par le bénéficiaire de l'autorisation avec tous les éléments d'appréciation, un rapport à la connaissance sera adressé au préfet si le présent examen au cas par cas permet de conclure à la non substantialité du projet.

En parallèle de cette procédure, une demande de permis de démolir a été déposée et une demande de permis de construire sera déposée.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Hall amont (surface future) :	1 801 m ²
Hall process (surface future) :	1 590 m ²
Hall aval (surface future) :	1 748 m ²
Volume de stockage amont :	5 100 t
Volume de stockage aval :	2 340 t
Capacité de tri annuelle :	40 000 t/an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Chemin des Gravier

Lieu-dit : _____

Localité : TRIEL-SUR-SEINE

Code postal : 7 8 5 1 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 8 ° 9 4 ' 8 7 " 9 Lat. : 0 2 ° 0 1 ' 1 3 " 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le centre de tri a été autorisé par arrêté préfectoral en date du 23 octobre 1998.

Le tri des collectes sélectives sera maintenu avec une augmentation de la capacité,

Le transit de verre sera maintenu dans les mêmes conditions.

Les activités de transit des déchets verts et des OMr seront arrêtées.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de type I : Ballastières et zone agricole de Carrières-sous-Poissy ZNIEFF de type II : Ballastières et zone agricole de carrières-sous-Poissy
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le PPBE du Grand Paris Seine & Oise
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée de la Seine et de l'Oise PPR lié aux carrières souterraines de gypse abandonnées du Massif de l'Hautil
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI de la Vallée de la Seine et de l'Oise et le PPR lié aux carrières souterraines de gypse abandonnées du Massif de l'Hautil ont été approuvés.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Bassin Seine Normandie : les nappes de l'Albien Néocomien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La majorité des déchets de déconstruction des installations seront utilisés sur site pour combler les fosses de l'ancienne activité de traitement des ordures ménagères. Toutefois un excédent de matériaux pourra être généré. Des excédents de terre seront également générés du fait de l'agrandissement du bassin d'infiltration.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Site en dehors des zones d'aléas pour le PPRI et des zones concernées par le PPRN prévisibles liés aux carrières
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Trafic lié à l'apport et l'évacuation des déchets	
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Bruit principalement lié aux équipements de tri situés à l'intérieur du bâtiment. Seuls le compacteur à refus, la presse à balles et le dépoussiéreur seront en extérieur.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒		
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒		
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒		
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Rejet de l'air après passage dans un dépoussiéreur
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Uniquement rejet d'eaux pluviales infiltrées dans le sol.
		Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Production de refus de tri ainsi que de quelques déchets liés à la maintenance et à l'entretien de l'installation.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les incidences liées à l'exploitation du centre de tri sont limitées :

- bruit : la majeure partie des équipements seront installés à l'intérieur des bâtiments.
- Rejet d'eaux pluviales : les eaux pluviales de voiries et issues des zones de stockage du verre seront traitées sur un débourbeur - déshuileur avant d'être infiltrées.
- Le trafic est lié au tonnage de déchets traités sur le site. L'augmentation du tonnage de collecte sélective sera en partie compensée par l'arrêt des activités de transit des déchets verts et des OMr sur le site.
- l'air capté à l'intérieur du bâtiment sera traité dans un dépoussiéreur avant rejet à l'atmosphère.

Diverses mesures de prévention du risque incendie sont également prévues :

- séparation du hall aval et du hall amont par un mur coupe-feu 2h,
 - Eloignement du bâtiment process par rapport aux hall amont et aval,
 - Mise en oeuvre d'un sprinklage dans l'ensemble des bâtiments
-

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Description détaillée des installations	☐
2	Conformité du projet aux prescriptions générales réglementaires	☐
3	Incidences notables du projet sur l'environnement	☐
4	Compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes applicables.	☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom POUJOL

Prénom DAVID

Qualité du signataire Directeur Centre de TRI

À TRIEL / S / SEINE

Fait le 09/08/2024



Signature du (des) demandeur(s)

SEPUR
SASU au capital de 2 209 500 €
2 Chemins des Moines
78510 TRIEL SUR SEINE
N° SIRET 350 050 589 00117
APE 3811Z
01 39 70 25 18 - sepur@sepur.com